

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 octobre 2022
Délibération n°9

L'An deux mille vingt-deux le quatorze octobre à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le dix octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient que soit désigné un membre du conseil en charge des questions de défense.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation, et à être l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région en matière de défense nationale.

Madame le Maire invite les conseillers candidats à cette fonction à se faire connaître.

Est candidat :

Nom	Qualité
Monsieur KIRKYACHARIAN Luc	Conseiller municipal

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction ministérielle n°282 du 8 janvier 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ **Désigne** monsieur KIRKYACHARIAN Luc comme correspondant défense du conseil municipal de Vallouise-Pelvoux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

[Handwritten signatures and scribbles in black and blue ink]

of the

Caro. P...

Hische

St...

pu

Y. A. D.

Briessant

Volise

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales